Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Instruction technique** **DGAL/SDQPV/2014-334** **29/04/2014**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Méthode officielle d'analyse MOA 024 partie C version 1a relative à l'identification des nématodes Meloidogyne chitwoodi et/ou Meloidogyne fallax

Résumé : Publication de la méthode officielle d'analyse MOA 024 partie C version 1 relative à l'identification des nématodes Meloidogyne chitwoodi et/ou Meloidogyne fallax par identification morphobiométrique et amplification génomique (PCR conventionnelle).
Cette méthode sera utilisée pour confirmer officiellement tout nouveau foyer.
Elle remplace la méthode officielle d'analyse NS./04/07a version publiée le 24/03/2004 au journal officiel.

Textes de référence :- Article R 202 du code rural, décret 2006-7 du 4 Janvier 2006 relatif aux laboratoires nationaux de référence, ainsi qu'à l'agrément et à la reconnaissance des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux,
- Arrêté ministériel du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux.

Depuis 1998, les deux nématodes à galles *Meloidogyne chitwoodi* et *Meloidogyne fallax* ont un statut d'organisme nuisible réglementé de quarantaine pour de l'Union européenne (annexe I de la directive 2000/29/CE) et aussi pour l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) (organisme inscrit sur la liste A2).

Ainsi, la présente note a pour objet la publication officielle de la méthode d'identification des ces deux nématodes *Meloidogyne chitwoodi* et/ou *Meloidogyne fallax* selon une combinaison de techniques morphobiométriques et biomoléculaires. Cette méthode officielle permet l'identification d'individus obtenus selon la méthode officielle NS/04/06 à partir d'échantillons de sol ou de matrices végétales.

Cette méthode doit être utilisée par le Laboratoire national de référence (LNR) pour les analyses officielles de confirmation suite à une détection de *Meloidogyne chitwoodi* et/ou *Meloidogyne fallax* par PCR temps réel selon la MOA 024 partie A version 1a, ou bien pour des analyses d'identification suite à une détection de femelle de *Meloidogyne* spp. sur matrice végétale (tubercules de pommes de terre par exemple) selon la méthode officielle NS/04/06.

Le fichier de la méthode MOA 024 partie C version 1a peut être téléchargé sur le site de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) au lien suivant : http://www.anses.fr/fr/node/40146

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT